

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I. LAPRAIRIE, JEUDI, 26 FEVRIER, 1835. N° 14.

POESIE.

ANECDOTE CANADIENNE.

OU LE

FRÈRE RÉCOLLET.

Pour changer aujourd'hui de ton et de mesure,
J'entreprend le récit de la triste aventure
D'un pauvre Récollet, dont les œufs frais et purs
Furent trahissement convertis en œufs durs,
Il les pleura longtemps; mais sa rare science
Lui suggéra bientôt une juste vengeance.

Frère ALEXIS était son nom,
Chez les qu'teurs, en grand renom,
Pour la délicate manière
Dont il comblait sa gibes.ère.

Il était friand d'œufs, humble dans son maintien
Et connu dans nos champs de tout fermier Chr.tien.
Si la dime des grains allait au presbîtere,
Le dixième des œufs était pour le bon frère.
Toujours l'oreille au guet, il allait écoutant
Si de la poule, au nid, il entendrait le chant.
Partout où ce signal caressait son oreille,
Il entraît et toujours embellissait sa corbeille!

Longtemps, pour prix de ses travaux,
Il mença ses œufs en repos;
Longtemps sa vieille ménagère
Les fit cuire pour le bon frère.

Mais hélas! en ce monde il n'est point de bonheur
Que ne trouble parfois, l'atteinte du malheur!
Et si, pour nous frapper, la fortune ennemie,
Choisit, dans son caprice, une personne amie,
C'est alors seulement que ses coups sont cruels
Et qu'on hait, en son cœur, les perfides mortels.

Ainsi, par trop de confiance,
Le frère en fit l'expérience
Et vit, par le trait le plus noir,
Durcir ses œufs, dans un seul soir.

Ses paniers bien remplis, la démarche légère,
Il arrive, un beau jour, à certain presbîtere.
Le maître du logis, affable et généreux,
Était le protecteur de tous les malheureux;
Observateur zélé des lois de l'Évangile,
Les mendiants chez lui trouvait un sûr azile.
Il n'était qu'un défaut qu'on remarquait en lui:
On disait qu'il aimait à rire aux frais d'autrui.

Le frère, en faisant sa tournée
Chez lui passait une journée
Ils étaient amis de longtemps
Et, dit-on, même un peu parents.

Cette fois le cher frère avait fait moisson pleine
Et ses larges paniers la contenait à peine.
Le Curé ne peut voir tant de prospérité
Sans punir ALEXIS de sa sécurité!

Sainte Hospitalité! devoir si vénérable,
Vous fîtes mise alors dans un oubli coupable!

Pendant que le frère qu'teur
Du sommeil goûtait la douceur,
Le Pasteur, avec Dame Alice,
Tramaient un plan, plein de malice:

On fit cuire les œufs du bon frère ALEXIS
Tant que, par l'eau bouillante, ils devinrent durcis.
Puis, on remit le tout, avec tant de prudence
Qu'on pouvait devouter l'œuf de la défiance.
..... Avant d'aller plus loin, remarque, cher lecteur,
Combien, dans ce complot, il entraît de noirceur:
De l'hospitalité les lois sont oubliées
Et, pour un vain plaisir, on détruit cent couvées!

Le jour suivant, de bon matin,
Le Frère reprit son chemin;
Calculant, comme la laitière,
Le produit de sa gibecièr.

Il arrive au logis, à l'heure du dîner,
Comptant sur ses œufs frais, pour bien se régaler.
Sa vieille ménagère en eût une douzaine,
En se félicitant d'une si bonne aubaine.
On en casse un, deux, trois: durs comme des cailloux!
"Beau chef d'œuvre vraiment dit le frère en courroux:
Je vais, pour éviter une longue dispute,
Vous montrer comme on eût des œufs à la minute."

Voilà le nouveau cuisinier,
Tirant les œufs de son panier;
Et puis, d'une façon savante
Les confiant à l'eau bouillante.

Il les retire durs!..... le frère, cette fois,
Les contemple longtemps et de neure sans voix.

"Traître, dit-il enfin, voilà la récompense
De trop de loyauté, de trop de confiance!
Quand je formais pour toi les souhaits les plus purs,
Je te livre mes œufs et tu me les rends durs!
Ah! par mon Saint Patron, j'en tirerai vengeance
Et tout notre pays en aura souvenance."

Ainsi dit, ainsi fait: il part un beau matin,
Après s'être muni de quoi faire butin.
Arrivé sur les lieux, il fixe sa nacelle
Et reçoit dès l'abord une heureuse nouvelle.

Le maître était en mission
Et Dame Alice à la maison;
Le frère d'un air hypocrite,
S'enva lui rendre une visite.

"J'ai, lui dit-il, ma chère, un ordre du Curé,
Qu'en me rendant ici, là bas j'ai rencontré.
Je ne puis, me dit-il, aller au presbîtere,
Mais tu trouvera là ma bonne ménagère.
Dit lui que pour remplir le précepte divin,
Je veux que tes barils soient remplis de bon vin.
Dame Alice obéit: les voilà dans la cave:
Mais à leur beau projet ils trouvent une entrave.
Le frère étsit à peine au milieu des degrés
Qu'un superbe tonneau frappe ses yeux charmés.

Il le contemple, il le mesure
Sans y découvrir d'ouverture!
Semblable en cette occasion,
Au loup qui faire le mouton
Et qui, dans sa vaine furie,
Rôde autour d'une bergerie.

Enfin, prenant pitié du frère au désespoir,
Alice, dans un coin va chercher un perçoir:
Le frère s'en empare, il fait une ouverture
Et bientôt en jaillit la liqueur la plus pure.
Voilà les barils pleins: le vin coulant toujours,
Un des doigts de la Dame en arrête le cours.

"Appuyez fortement, lui dit le malin frère,
Je vais faire un bouchon, puis je reviens, ma chère.
Il monte son trésor, le porte en son canot,
Puis le traître, à l'instant, s'embarque et fend le flot.
Que faisait notre ménagère
ainsi dupe du méchant frère?
Elle l'accusait de lenteur
Et le maudissait de bon cœur.

Depuis une heure, ainsi transformée en statue,
A force de presser, sa main était perdue.
Un bruit se fait entendre: elle pousse des cris
Et..... le Curé bientôt s'offre à ses yeux surpris:
Où donc est ALEXIS, dit notre prisonnière,
Pour tailler un bouchon faut-il une heure entière?
"J'ai rencontré le traître, il m'a crié de loin
Que de vous délivrer il me laissait le soin.

"Les œufs durs, m'a-t-il dit, rendent la soif ardente:
Vous m'en avez fourni quantité suffisante;
Je viens de me munir de quoi les arroser.
Tout en vous apprenant que je sais me venger."

OU DES ENTRAÎNES.

MELANGES.

LORD BYRON.

LORD BYRON aimait passionnément les promenades sur l'eau; souvent même, comme il était excellent nageur, il ne craignait pas de s'exposer à quelque danger pour satisfaire son goût. Pendant le séjour qu'il fit à Venise, le matin, il étudiait l'arménien chez les moines de Saint-Lazare; l'après-midi, il faisait des promenades en bateau sur la mer Adriatique; et comme il payait généreusement, les gondoliers lui offraient à l'envi leurs services.

L'île de Sabioncello, située aux environs de Raguse, était un des lieux qu'il aimait le plus à parcourir. Il s'y faisait souvent conduire dans une gondole à quatre rames, et la marquise de G***, ainsi que deux ou trois amis les plus intimes, l'accompagnaient ordinairement dans cette excursion. Personne ne partait sans être bien muni de tous les objets qui, selon les goûts de chacun, pouvaient ajouter encore aux charmes de la promenade. Quelques flacons de vins choisis, quelques provisions substantielles, mais délicates, une petite bibliothèque composée d'auteurs favoris, et d'un choix des ouvrages les plus remarquables et les plus intéressants, publiés, soit en Angleterre, soit en France et en Italie, des fusils, des lignes, des filets, composaient le chargement de la légère embarcation. Le poète avait en outre tout ce qui lui était nécessaire pour recueillir les inspirations de son génie, et la marquise n'avait garde d'oublier ses crayons, ses pinceaux et son livre de croquis. Souvent, lorsque de petites îles s'offraient en route aux

regards de nos navigateurs, ils voulaient aller les reconnaître, en examiner la topographie, étudier les mœurs de leurs habitans; et il était rare que l'on passât devant un de ces îlots sans y aborder, soit pour s'y livrer, pendant quelques heures, au plaisir de la chasse et de la pêche, soit pour y prendre une légère collation.

Un jour nos aimables et gais aventuriers se firent débarquer à la petite île de Grossa, qui n'est qu'un rocher d'un demi-mille de long, tout couvert de verdure. La fraîcheur du gazon, le murmure d'une source vive qui jaillissait sous des buissons chargés de fleurs odoriférantes, les engagèrent à s'y arrêter quelques tems. On résolut de dîner à l'ombre de ce petit bosquet. Ce parti pris, la marquise s'installa, son livre de croquis sur ses genoux, sous une tente qu'on lui avait dressée pour la garantir des ardeurs du soleil; et tandis que les gondoliers apprêtaient le poisson et débarquaient les provisions de bouche nécessaires aux besoins du jour, les hommes se dispersèrent dans l'île.

Pendant que chacun se livrait ainsi en liberté au plaisir ou à l'exercice qu'il affectionnait, la gondole, mal amarée, quitta le rivage et alla gagner la haute mer. Elle était déjà à plus de deux lieues de l'île quand on s'en aperçut. Comment faire? quel parti prendre? On ne pouvait raisonnablement pas songer à la ressaisir, et elle emportait des vivres pour une semaine; on était à 25 milles de Sabioncello, et aucun des îlots voisins n'était habité. On tint conseil sous la petite tente; et, pendant qu'on délibérait, un mouchoir de la marquise fut provisoirement hissé au bout d'une perche, pour donner signal de détresse. Le tems était magnifique; cependant l'œil se plus exercé ne pouvait découvrir au loin aucun bâtiment, aucune barque et le drapeau d'alarme flottait en vain. Le peu de vivres que l'on avait débarqué fut, malgré la sobriété générale, consommé promptement. Quelques bouteilles de vin soutenaient encore le courage de chacun; mais quand elles furent vides, l'espoir commença à manquer. On ne cessait de délibérer, et il n'y eut pas d'expédient que l'on ne proposât pour sortir de ce maudit îlot; mais presque tous étaient inexécutables. On avait songé d'abord à construire un radeau; mais le bois de l'île n'avait pas la grosseur du pouce. Lord Byron aurait pu gagner à la nage, l'île la plus proche, comme il avait traversé l'Hellespont; mais il n'en aurait été guère plus avancé, toutes les petites îles voisines n'étant pas plus habitées que Grossa.

On stimula en vain la sagacité des gondoliers par la promesse de fortes récompenses; on n'en obtint rien. Il fallut se résigner à souffrir toutes les horreurs de la faim et à mourir; les ressources étaient épuisées, tout était fini, il ne restait plus d'espoir. Tout-à-coup un des gondoliers, que l'on surnommait le Cyclope, parce qu'il était borgne, eut enfin une idée lumineuse. On avait apporté, à la fontaine de Grossa, un petit tonneau pour le remplir d'eau fraîche dont manquait Sabioncello; le Cyclope proposa d'arranger ce tonneau en nacelle, s'offrit d'y monter et de se confier aux flots dans cette frêle embarcation. Le projet parut excellent. On fit une ouverture au tonneau, on y attacha quelques bâtons pour servir de rames, le Vénitien s'y

blottit, et on le lança hardiment en mer. On le suivit des yeux aussi loin qu'il fut possible; mais bientôt un courant emporta le tonneau et on le perdit de vue. On savait que ce courant se dirigeait vers la terre-ferme, c'était d'un heureux augure. Le lendemain le batelier vénitien reparut dans une galère à 5 rames, chargée de vivres et de rafraîchissement de toutes espèces. Il était tems, car la société commençait à éprouver les angoisses de la faim. Le batelier raconta qu'après avoir été emporté par le courant il avait été entraîné sur la côte, auprès de Raguse, ayant fait ainsi une trentaine de lieues, en étonnant tout le monde par le genre singulier de son embarcation. Lord Byron récompensa généreusement le gondolier qui avait ainsi risqué sa vie pour sauver la sienne et celle de ses amis, et de retour à Venise, il lui acheta une gondole neuve qui, en mémoire de l'aventure, fut surnommée le Tonneau.

AFFAIRE BACHIQUE ET MUSICAL.

Le tribunal de police correctionnelle de Valenciennes vient de juger un procès assez plaisant.

Depuis long-tems l'harmonie qui régnait au sein de la société philharmonique de Condé n'avait été troublée que par quelque sons discordans, qui venaient sans doute de l'imperfection des instrumens, l'accord le plus parfait existait du moins entre les membres.

Ils avaient établi le siège de leur réunion au cabaret le plus fame de la ville. C'est là que, le mois dernier, rassemblés en famille, avec les Pots et Verres, ils préludaient aux symphonies qui devaient pendant la nuit, mettre en émoi toutes les notabilités du lieu, c'est-à-dire que, selon l'usage antique et annuel, il se disposaient à donner des sérénades au maire, à l'adjutant et au commissaire de police de Condé.

Un accident imprévu faillit, cette année, faire avorter ce louable projet. Une lanterne, couverte de papier huilé, était disposée dans le cabaret, pour l'expédition nocturne. Diverses partitions avaient été copiées à la main sur les faces transparentes de ce pupitre, et la lumière placée dans l'intérieur transmettait à chaque exécutant la partie qu'il avait à faire.

Les musiciens, réunis autour de la lanterne et les yeux collés contre ses patois illuminés: étudiaient leur sérénade, dans la plus paisible confiance. Au premier point d'orgue on fait une pause, on vide quelques verres à la ronde, et quel qu'un veut moucher la chandelle; ô perfidie! Une étincelle tombée par hasard sur une côquette de poudre répandue au fond de la lanterne, grille la face des musiciens, et fait un (auto-da-fé) de la sérénade elle-même.

Les chants avaient cessé. On s'essuyait les sourcils et les yeux; on noyait la peur dans le vin, et bientôt altéré seulement de vengeance, on appela à grands cris le coupable inconnu. Un buveur, qui se croit désigné par un coryphée, lui laisse tomber le poing à l'endroit où s'embouche la clarinette; le coryphée étouffe les soupirs, et attend patiemment le moment de se rendre devant le commissaire de police, auquel il glisse alors une plainte à la sourdine, en lui donnant sa sérénade. L'affaire a été portée à l'audience du tribunal de Valenciennes.

Le coupable du coup de poing a été condamné à un mois de prison; il a été reconnu qu'il n'était pas l'auteur de la dangereuse plaisanterie qui avait si sérieusement exposé les figures des membres de la société philharmonique de Condé.

Il paraît que le Rivage Africain a un puissant attrait pour les soldats mécontents de servir dans leur régiment; ils savent que tous ceux qui ont subi un emprisonnement sont en vertu d'un ordre supérieur, envoyés à Alger, aussi, pour y aller, ils viennent devant le conseil de guerre demander la faveur d'une condamnation. Dernièrement un

petit tambour, nommé Caron; se retira de l'audience furieux de l'acquiescement qui le renvoyait à son corps.

A la séance d'aujourd'hui comparait un vétéreran nommé Rivière, qui jeune encore, était au désespoir de ne pouvoir obtenir avancement dans la compagnie sédentaire dont il faisait partie. Plusieurs fois il avait demandé son changement; mais le capitaine, qui le connaissait comme bon militaire, tenait à le garder, Rivière conçut alors la pensée de se faire envoyer dans un des régimens qui sont à Alger; en conséquence, il vendit pour un sou une de ses chemises, et en fit lui-même à son Capitaine la déclaration, pour être traduit en justice.

Il a été, en effet, jugé par le conseil de guerre acquitté et envoyé non pas à Alger, mais à son corps. — GAZ. DES TRIBUNAUX.

FILOUX A PARIS.

Un apprenti bijoutier, porteur d'une caisse renfermant des bijoux qu'il devait remettre au bureau du contrôle, s'était arrêté sur le terre-plein du Pont-Neuf à jouer avec plusieurs de ses camarades. Il avait déposé près de lui sa petite boîte. Tout-à-coup un individu armé d'un fouet, vient jeter l'épouvante parmi les joueurs, qui se sauvent chacun de leur côté. L'inconnu prend la boîte et se dirige du côté de la Monnaie; en se plaignant de l'enfant, qui était parti de l'atelier depuis trois heures, et qui s'amusait à jouer au lieu de faire les commissions qu'on lui avait confiées. Ce langage fit croire aux assistans que le maître bijoutier venait de corriger son apprenti, de sorte qu'il s'est emparé ainsi d'une valeur assez considérable.

ECONOMIE RURALE.

Conservation et Produits de la Vache.

On a calculé la quantité de nourriture qu'une vache de taille moyenne exigeait, ce qu'elle en absorbait pour sa propre nutrition, et ce qui en était employé pour la formation du lait. Cette solution d'une certaine importance dans l'économie rurale, a beaucoup occupé les agronomes; voici les résultats obtenus d'après Meyer, Koppe et Schinée.

Une vache du poids de 300 livres, mange, par jour, 3 livres de foin, 8 livres d'autres fourrages ou légumes; ce qui fait une masse de 11 livres; elle absorbe pour sa nutrition spéciale 5 livres 37-100; pour la formation du lait 5 livres, 83-100, et elle produit en lait, par jour, 2 livres 50-100.

Une vache du poids de 400 livres mange par jour, 6 livres de foin, 8 livres d'autres fourrages ou légumes, en tout 14 livres. Elle absorbe pour son entretien 7 livres 50-100, pour la formation du lait 6 livres 50-100, et elle produit 3 livres 33-100. Si l'animal pèse 500 ou 600 livres, dans le premier cas il consomme, par jour, 10 livres de foin, 8 livres d'autres fourrages, en tout 18 livres; dans le second, 15 livres foin et 8 livres de fourrages, en tout 23 livres; le premier absorbe alors, pour le soutien de sa vie, 9 livres 37-100 pour son lait 8 livres 63-100, et produit 4 livres 66-100; le second absorbe, pour s'entretenir, 11 livres, 25-100; pour le lait 11 livres 75-100, et il produit 5 livres 15-100.

Ces expériences comparatives peuvent être d'une grande importance pour les habitans des campagnes, et pour l'estimation des produits que peut fournir la vache.

Moyen d'éloigner les Fourmis et les Chenilles des Arbres.

Tout le monde connaît les dégâts que font souvent les fourmis sur les arbres fruitiers. Chacun de son côté s'épuise en recherches pour se débarrasser de cet insecte. Parmi les mille et un moyens, il en est que nous allons indiquer, et qui nous semble fort avantageux. L'expérience a démontré qu'un vieux morceau de corde imbibée d'huile et fortement goudronnée, dont on entoure le tronc d'un arbre, en chasse les fourmis. L'odeur les importune si vivement, celles qui sont déjà mou-

es quittent les feuilles qu'elles rongeaient, s'embarassent les pattes dans le goudron, et y périssent. Les autres fuient pour ne plus s'approcher de l'arbre qui en est ainsi délivré en peu de temps. Un autre moyen énergique en chasse les chenilles, vers et autres insectes; il suffit, pour réussir, d'enrouler le tronc de l'arbre et les plus fortes branches, d'une bande d'écorce de mûrier. Tous les insectes ont naturellement une grande antipathie pour cet arbre, qui semble avoir été réservé pour nourrir et défendre en même temps, contre toute atteinte, les vers à soie. Les fourmis ne souffrent pas de ce procédé, mais le précédent les chasse complètement.

NOUVELLES ETRANGERES.

FRANCE.

PARIS.—On annonce que les élèves de l'école polytechnique, qui en ont été renvoyés en conséquence des roubles arrivés il y a peu de jours, ont à la sollicitation de leurs parents et de plusieurs officiers généraux anciens élèves de la même école, adressé individuellement une lettre de soumission au Ministre de la Guerre dans laquelle ils reconnaissent avoir commis une infraction à la discipline et demandent à être réinstallés dans l'école. On dit depuis qu'ils seront réintégrés à l'école le cinq Janvier prochain.

BELGIQUE.

Le Roi de Hollande paraît se préparer à la guerre, il vient de renforcer la garnison de la ville de Maystricht qui, comme on sait, n'est qu'à 5 lieus de la ville de Liège, qui appartient aux Belges. 6 à 7 mille hommes composent la garnison de la première ville. D'un autre côté le Général Français qui commande sur les frontières du Nord-Ouest de la Belgique fait les dispositions nécessaires pour augmenter les garnisons des villes qui sont sous son commandement.— COURRIER BELGE.

AMERIQUE DU SUD.

Les élections des députés aux nouvelles assemblées provinciales sont presque entièrement terminées. La grande majorité est décidément en faveur du gouvernement impérial. On pense que l'élection d'un régent aura lieu aussitôt après l'ouverture de la session des assemblées provinciales. Une souscription faite à Rio-Janeiro pour les soldats de Don Pedro, blessés dans la dernière guerre de Portugal, avait déjà produit £10,000. Le navire négrier Rio Janeiro est arrivé à Rio-Janeiro, monté par un équipage anglais et ayant à bord 610 esclaves. Ce bâtiment a été pris, le 28 novembre, sur la côte d'Afrique, par la frégate anglaise Raleigh.

ETATS-UNIS.

AFFAIRES DE LA FRANCE AVEC LES ETATS-UNIS.

Dans la séance de la chambre des représentants du 7 courant le Président des Etats-Unis envoya un message annonçant qu'il plaçait sous les yeux de la Chambre, en conséquence de sa précédente résolution, les nouvelles dépêches reçues de Mr. Livingston, envoyé extraordinaire de l'Union près la Cour de France. Ces pièces se composaient de 4 lettres de cet ambassadeur au secrétaire d'état de son gouvernement, en date à Paris des 4 octobre 1833, 22 novembre, 6 et 22 décembre dernier, toutes relatives à la question du traité et de l'indemnité des 25 millions. Dans la première, le ministre plénipotentiaire annonce qu'après avoir remis ses lettres de créances au Roi des Français, celui-ci lui répondit : quant à la convention, assurez votre gouvernement que les circonstances imprévues seules empêchent son exécution immédiate; mais qu'il sera fidèlement accompli. Les lois nécessaires seront passées à la prochaine session des chambres je vous dis cela non seulement comme Roi, mais comme un individu dont les promesses seront remplies. Dans la seconde Mr. Livingston annonce qu'il espère que l'affaire se décidera vers le milieu de janvier, qu'un motif pour le délai, est "l'attente du message du Président, qui arrivera avant la discussion et qui contiendra sans doute quelque chose montrant un ferme sentiment national sur le sujet." Que son opinion était que le ton modéré pris par le gouvernement, lorsque le rejet fut d'abord connu, était attribué par quelques uns à l'indifférence, ou par la conviction de la part du président qu'aucunes mesures fermes ne pourraient être soutenues par le peuple Américain. Que le Roi a parlé de l'affaire

et semble extrêmement anxieux d'assurer le passage de la loi; qu'il n'a aucun doute de la sincérité du roi et du cabinet; mais que le succès dépendra du ton au Message. Dans la troisième, il parle de l'ouverture des chambres Françaises. De la victoire gagnée par les ministres dans les chambres, et du bon augure qu'elle sera pour le traité; qu'il a causé avec plusieurs députés, qui semblent bien disposés et convaincus que l'intérêt, comme l'honneur de la nation, réclament l'accomplissement de l'arrangement. Dans la dernière, il dit que les relations diplomatiques avec le gouvernement Français, sont sur le pied le plus extraordinaire; qu'avec la branche exécutive, il n'a pas la moindre discussion, car elle accepte le traité; mais qu'avec la législature, de grandes difficultés s'élèvent; qu'il ne peut avoir aucune communication officielle. Que depuis sa dernière lettre, où il se félicitait de la victoire remportée par le ministère, le ton de la presse administrative avait changé de face; que le Roi et les ministres semblaient craindre de placer leur popularité sur l'essai de la question des Etats-Unis.

Quelques-uns des conducteurs de l'opposition, ne pourraient pas être désireux cependant de prendre la responsabilité d'une rupture entre les deux nations, en brisant le traité, quand ils seront convaincus qu'en forçant le ministère à se retirer ils assureront sur eux tout l'odieux d'avoir causé une rupture nationale. Qu'il était de son côté assuré que ce serait imprudent de presser la décision de l'affaire avant le mois prochain, et qu'il attendait avec impatience les instructions pour sa conduite, "dans le cas probable du rejet" de la loi.

M. Adams du Massachusetts, propose de renvoyer le message et les documens au Comité des relations extérieures avec instruction de faire un rapport "incontinent" sur le sujet. M. Crumberery espérait que le membre du Massachusetts, après avoir entendu la lecture de la correspondance retirerait cette partie de la motion qui proposait d'instruire le comité de rapporter "incontinent". Il avait confiance que la chambre allouerait au comité un tems convenable pour décider sur des mesures enveloppant des considérations aussi importantes. M. Adams répliqua qu'en introduisant cette résolution, son dessein fut que le comité des relations étrangères fit son rapport de suite. Il s'est servi du mot "incontinent" afin d'assurer que la chambre pensait inconsistant avec ses devoirs, et les intérêts et l'honneur de la nation, de laisser plus long-tems ce grand sujet sans exercer son attention sur lui; et il déduit ses raisons dans un assez long discours. M. Archer s'oppose à la motion de M. Adams, sur le motif qu'elle était prématurée, que son adoption placerait le gouvernement dans une fautive position, et serait équivalent à une déclaration de guerre.

Plusieurs membres prirent encore successivement la parole, après quoi le message et les autres documens furent renvoyés définitivement au comité des affaires étrangères sans aucune instruction sur le tems du rapport à faire.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR, 26 FEVRIER, 1835.

PARLEMENT PROVINCIAL

DU BAS-CANADA.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF,

Québec, 21 Février, 1835.

SON EXCELLENCE s'est rendue à deux heures à la chambre du Conseil Législatif, aux fins de signifier à la Chambre son désir qu'elle fasse choix d'un Orateur. Les membres de l'Assemblée ont été assermentés par les Commissaires à midi.

Les Conseillers Législatif furent présents. Les Honorables MM. Bell, Bowen, Caldwell, Coffin, Couillard, Cuthbert, Felton, Hale, Joliette, Latterière, Quirouet, Stewart Viger.

Les seuls membres "absens" de la Chambre étaient les suivants: M. Bouc, * Cherrier, * Child, Fortin, Granis, Nelson, Rochon, * Scott, Taché, P. E. Taschereau, et Thibeaudeau (L.) M. Bourdages, décédé, et M. Papineau élu pour deux endroits (2) Présens: 75.

La chambre se transporta à sa nouvelle salle de séance aussitôt après qu'elle quitta la salle du conseil.

M. Papineau fut élu. Pour 70; contre, 6—(M.M. Guly, Clapham, Moore, Wells, Power et Bowman.) M. Guly proposa M. Lafontaine comme orateur.

Membres de l'Assemblée arrivés en cette ville. M.M. Archambeault, Bardy, Bedard, Berthelot, Besseres, Blanchet, Boissonnault, Boutillier, Caron, Clapham, Weblois, Dégigny, Dionne, Drolet, Dubord, Girouard, Godbout, Guly Huot, Laroste, le Boutillier, Letourneau, Marquis, Moore, Noël, Papineau, Power, Roburine Taschereau, A. C. Vanfelson, Viger, Wells.

*** Arrivés depuis.**

Québec, 23 Février, 1835.

Aujourd'hui à 2 heures Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, s'est rendu au Conseil Législatif, avec le cérémonial ordinaire et s'étant assis sur le Trône, le Gentilhomme Huisier de la Verge Noir, a été envoyé requérir la présence de la Chambre d'Assemblée après de son Excellence et cette Chambre était montée. Il a plu à son Excellence d'ouvrir la première Session du Quinzième Parlement par la harangue suivante:

Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

C'est mon intention de vous réunir le jour fixé par la Proclamation Royale du 16 décembre 1834, qui convoque le Parlement Provincial pour l'expédition des affaires.

J'avais déjà reçu quelques communications importantes, sur des sujets liés aux intérêts vitaux de la province, qui ont occupé depuis quelques mois l'attention sérieuse du Gouvernement de Sa Majesté, et à l'égard desquels il était à désirer que je fusse muni de ses instructions, avant la réunion du Parlement Provincial, lorsque arriva la nouvelle officielle du changement survenu dans les Conseils de Sa Majesté; sur quoi la réunion du Parlement Provincial a été remise jusqu'à ce jour, pour donner le tems de recevoir les instructions dont je viens de parler.

Les changemens qui viennent d'avoir lieu dans les Conseils de Sa Majesté, ont dû inévitablement occasionner du délai dans l'envoi de ces instructions, que je n'ai pas encore reçues; et quoiqu'il me paraisse toujours qu'il eût été à désirer que j'en fusse en possession, avant l'ouverture du Parlement Provincial, j'ai cependant jugé expédient de vous assembler maintenant, dans la crainte que le service public ne fût exposé à de sérieux inconvéniens par un plus long délai.

J'ai reçu du Gouvernement de Sa Majesté l'information officielle, qu'il avait été passé dans le Parlement Impérial, un Bill relatif au Département des Postes dans les Domaines de Sa Majesté, dans l'Amérique Septentrionale; et j'ai reçu en même tems le projet d'un Bill ayant rapport à ce département, pour être soumis à votre considération, ce qui sera fait de bonne heure dans la Session actuelle.

Avant l'ouverture de la navigation du fleuve Saint-Laurent, dans le printemps de l'année dernière, je crus devoir rétablir le lazaret de la Grande-Isle;—Je vous donnerai de bonne heure dans la Session, communication des mesures qui ont été adoptées en cette occasion. Vous les trouverez semblables à celles qui avaient été adoptées et suivies pendant les deux sessions précédentes et subseqüemment sanctionnées par les deux branches de la législature dans la dernière, ainsi que dans l'avant dernière Session.

Le bill de subsides ayant manqué dans l'avant dernière session, la législature s'étant séparée, après la dernière session, sans avoir pas à aucun bill de subsides, et en fonds affectés d'une manière permanente et mis à la disposition de la couronne, pour subvenir aux dépenses du gouvernement civil et de l'administration de la justice, n'étant suffisans pour payer qu'une proportion limitée de ces dépenses, il devait en résulter les embarras les plus sérieux, dans les opérations ordinaires et indispensables du gouvernement. Dans ces circonstances, le gouvernement de Sa Majesté jugea expédient d'ordonner l'émission de la caisse militaire, d'une somme égale à trente et un mille louis sterling, afin de mitigés ces embarras en payant une partie des salaires et allocations contingentes des Juges et autres officiers publics de la couronne, qui, par suite du non-paiement de leurs salaires et allocations contingentes, éprouvaient depuis longtems une détresse extrême et de graves inconvéniens; et le gouvernement de Sa Majesté se persuade que sur les subsides qu'il se flâte qui seront votés par la législature du Bas-Canada, la somme avancée de la caisse militaire sera remboursée avec promptitude.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous recommande de prendre de bonne heure en considération, la convenance de pourvoir au remboursement de l'avance faite de la caisse militaire, en conformité aux instructions du gouvernement de Sa Majesté, d'une somme égale à trente-milles livres sterling, laquelle a été appliquée à des services qui sont absolument nécessaires pour continuer l'administration ordi-

noire de la justice et d'autres opérations indispensables du gouvernement.

Les comptes des dépenses de l'année terminée le 10 Octobre dernier et une estimation des dépenses pour l'année courante, vous seront présentés de bonne heure dans la Session.

Messieurs du Conseil Législatif et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Il ne me reste plus qu'à vous recommander de procéder avec diligence dans l'exercice de vos importantes fonctions, comme Législateurs et à vous exprimer mon désir ardent que le parlement actuel, qui est maintenant assemblé pour la première fois, soit distingué dans l'avenir par les bienfaits qu'il aura conférés à la Province.

Nous reproduisons plus haut le discours que Son Excellence le Gouverneur du Haut et Bas-Canada a prononcé le 21 de ce mois, lors de l'ouverture du Parlement Provincial du Bas-Canada. Ce document ne contient rien de bien important en lui-même; mais nous félicitons nos lecteurs sur le résultat de la première séance du Parlement; d'après ce qui s'y est passé, il est bien certain que les craintes, manifestées, par certaines personnes sont exagérées. Nous le disons avec confiance la session aura lieu et les membres du Parlement s'occuperont (nous aimons à le croire) activement des intérêts du pays. Il existe plus de trente bills dont le terme est expiré, dans ce nombre il en est beaucoup dont le renouvellement est nécessaire, indispensable. Tels sont les bills sur l'éducation, les fabriques, les Cours Sommaires et pour la salubrité publique &c. Dans quel état se trouverait la Province si la Législature remettait ces objets importants à une autre session?

Nous le répétons, nous félicitons le pays sur la tournure que prend l'état des affaires dans le Parlement et nous émettons le vœu le plus sincère que la Session actuelle ne se termine pas, sans voir la paix, l'union et la concorde régner parmi tous les habitans du Canada.

On lit dans l'IMPARTIALISTE des Etats-Unis:—

La ville de Boston possède maintenant vingt pompes à feu, vingt-cinq compagnies pour les tuyaux, quatre compagnies pour les seaux et trois autres pour les échelles et les crochets. 1299 membres composent les diverses sociétés du feu. Leurs dépenses ne s'élevant pas à moins de 61,000 piastres, ce qui forme environ 27 pour cent de la valeur de la cité de la ville entière. Le montant des pertes occasionnées par les incendies pendant les trois dernières années ne s'élève pas à moins de 63,000 piastres et pendant ce temps les sociétés du feu ont éteint un incendie tous les trois jours.

La ville contient 79 écoles élémentaires dans lesquelles sont instruits 4014 enfans de l'âge de 4 à 7 ans, dix autres écoles de grammaire, une de latin et une d'anglais dans lesquelles sont élevés 400 enfans de l'âge de 7 à 14 et 15 ans. La ville fait instruire 8423 enfans, dont chacun lui coûte environ 8 piastres par année en comprenant l'intérêt de l'argent que les bâtimens ont coûté.

Le nombre d'enfans qui reçoivent leur éducation dans les écoles particulières est estimée à 4500, ce qui donne un total de 12923 élèves sur une population qui n'exède guères 70 mille âmes.

Pour l'article que nous venons de rapporter, on voit quel est l'état florissant de l'éducation dans les Etats-Unis, à Boston le septième de la population est sur les bancs des écoles élémentaires et quand on pense qu'il en est de même dans les campagnes, on ne peut s'empêcher d'admirer les institutions qui amènent un tel état de chose. Ou est que dans les campagnes des Etats-Unis on trouve rarement un individu qui ne sache pas lire. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi chez nous? nous possédons autant d'intelligence que nos voisins, nous sentons, comme eux, tout le prix de l'instruction et cependant nous sommes loin d'être aussi avancés qu'eux sous ce rapport. L'état de nos écoles élémentaires surtout, de vrait être pris en sérieuse considération, dans une infinité d'arrondissements et même dans les villages, il n'y a pas de maître d'école. Dans d'autres les places sont remplies mais non occupées, il existe cependant un bill sur l'éducation, une rétribution même est allouée aux instituteurs, comment donc se fait-il que l'instruction soit si négligée? Nous répondrons que le bill doit être défec- tueux, pour certain rapport, puisqu'il ne produit pas de bons effets. Entre les défauts qu'il peut avoir, il en est un que nous signalerons; C'est la modique rétribution accordée aux maîtres. Vingt-louis pour une année, est-elle suffisante pour qu'un homme puisse s'entretenir décemment? Sans doute. Par conséquent on ne peut espérer d'avoir, ni surtout de conserver aucun instituteur véritablement capable, tant que l'allouance ne sera pas augmentée.

Le bill sur l'éducation doit être renouvelé dans la présente session de la chambre. Nous avons donc lieu d'espérer que les membres éclairés qui la composent profiteront de l'expérience que nous venons de faire, pour la rédaction de la nouvelle loi. Beaucoup d'entre eux habitent les campagnes et ont été à même de juger de l'état des écoles dans leurs comtés respectifs, ils ont vu les places d'instituteurs, remplies par des gens que leur incapacité ou les défauts faisaient renvoyer après quelques mois d'essai; en d'autres occasions, si un homme vraiment instruit et de bonne moeurs, acceptait une place de maître d'école, il l'abandonnait aussitôt qu'il s'était convaincu qu'elle ne pourrait lui donner de quoi vivre sans se voir bientôt endetté. En effet, en outre de la modicité de la somme de 20 louis, on la diminue encore par les délais et les démarches sans fin qu'il est obligé de faire. On sait que pour accepter une telle place, il faut se trouver dans le dénuement: pourquoi donc ne payer les maîtres que tous les six mois? pourquoi après six mois l'astreindre à faire des démarches qui retardent encore son paiement de 2 à 3 mois? que fera pendant ces neuf mois, un homme sans autres ressources: il prendra à crédit, il payera par conséquent plus cher et ravera ainsi les chaînes de sa pauvreté.

Nous le disons avec certitude, si l'on veut propager l'éducation il faut s'assurer de bon maîtres. Qu'on exige qu'ils soient dûment qualifiés, mais qu'on leur donne de quoi se montrer honorablement dans la société et qu'on dégage le bill de ces formalités, je dirais presque puériles, qui obligent tous les 6 mois le maître d'école à des courses et à des dépenses qui diminuent encore sa modique retribution. Espérons donc que la chambre maintenant assemblée pour veiller aux intérêts du pays, prendra cette matière en considération, espérons que l'expérience du passé en éclairant les esprits sur les défauts de l'ancien bill, conduira la chambre aussi près de la perfection qu'on peut le désirer dans la rédaction de la nouvelle loi.

INCENDIE.— A Montréal, Jeudi soir, le 19 du courant, vers 9 heures, le feu s'est déclaré dans une maison neuve à peine achevée, située sur la Place Dalhousie et appartenant à F. P. Bruneau écuyer Avocat. L'incendie a consumé cette maison entière et l'on a craint beaucoup pour les maisons voisines, aussi nouvellement bâties et appartenant, l'une à l'hon. D. Mondelet et l'autre à M. Furniss. On est parvenu cependant à arrêter les progrès du feu nous ignorons encore si cette maison était assurée.

SPECTACLE.— Une société d'Amateurs de Montréal donnera Samedi prochain 28 de ce mois, au Théâtre de cette Ville, une représentation théâtrale au bénéfice de la Compagnie du Feu et autres Etablissements de bienfaisance; le Spectacle sera composé du MEDECIN MALGRE LUI et des FOURBERIES DE SCAPIN. Dans les entr'actes il sera chanté des morceaux en chœur accompagnés par l'orchestre, qui dans cette occasion sera fourni par la musique militaire.

Les portes du théâtre s'ouvriront à 7 heures.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.
Québec, 21e. Février, 1835.

IL a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointemens suivans savoir:—

Austin Cuvillier, J. A Gagnon et William Molson, écuyers, pour être Commissaires pour la décision Sommaires des Petites Causes dans et pour la Cité de Montréal, sous l'Acte de Guillaume IV, Chap. 34.

Hugh Murray et James White, écuyers, pour être ditto, ditto, ditto, dans et pour la paroisse de Ste. Catherine de Portneuf, sous ditto, ditto.

Jacques Cremazic, écuyer, pour être Procureur, Solliciteur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de Sa Majesté en cette Province.

Louis Celestin le François, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette Province.

MARIAGE.

Marié.— En ce Village, Mercredi, le 25 du courant, par le Révérend Vicaire, M. PAUL BARBEAU, à Demoiselle SOPHIE KOX, tous deux de ce Village.

AVIS DIVERS.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNE.
Laprairie 19 Février, 1835.

AVERTISSEMENTS.

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. **UNE TERRE** située dans la Paroisse de St. Idore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTHE GUERIN.
Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant été nommé la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.
Laprairie, 11 décembre.

AVIS.

LE SOUSSIGNE fait ses remerciemens à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des METS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre,

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO-FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, ou on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre,

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage des Messieurs les Greffiers de Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.
CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDI soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRE par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

On nous publiera les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de continuer.